Académie :
Département :

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Liberté Égalité Fraternité

ANNEXE CONFIDENTIELLE – Fiche de liaison allergie
Entre le médecin traitant ou autre spécialiste et le médecin de l'éducation nationale

A renseigner par le médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie
et à adresser par l'intermédiaire de la famille au médecin de l'éducation nationale qui utilisera les renseignements fournis et les documents associés pour les adapter dans le contexte scolaire de l'enfant lors de l'élaboration du PAI

L'ENFANT : Nom/Prénom de l'enfant : Date de naissance : Ecole ou établissement (Nom/Ville) :
MEDECIN qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie : Nom / prénom : Spécialité : Lieu d'exercice du médecin : Téléphone : Mail :
Date : Niveau scolaire en cours à la réalisation de la fiche : Sélectionner un niveau scolaire

Diagnostic médical principal (joindre tout document médical utile) :

Autres antécédents :

ALLERGENE :

- Fait-il partie des 14 allergènes à déclaration obligatoire (cf. liste ci-dessous [1]) ? ☐ oui ☐ non
- Consommation autorisée des produits portant les mentions d'étiquetage de précaution telles que « peut contenir des traces de … », « a été fabriqué dans un atelier pouvant… » ? ☐ oui ☐ non
- Autres particularités :

Aménagement de l'environnement :

☐ Travaux manuels, ateliers de cuisine, éviter la manipulation de :

☐ Fruits à coque
☐ cacahuètes /arachides
☐ Œuf
☐ Pâte à sel
☐ Ballon de baudruche ou gant en latex
☐ Pâte à modeler
☐ Autre :

Aménagements à l'extérieur de l'établissement :

→ Prévenir la famille plusieurs jours à l'avance pour décrire les **sorties de classe** et s'assurer que les conditions d'accueil permettront d'appliquer les consignes contenues dans le PAI.
→ Emporter la trousse d'urgence complète avec le PAI dont la conduite à tenir en cas d'urgence : l'adrénaline auto-injectable doit être conservée à température ambiante < 25°C, à l'abri de la lumière. Lors des sorties scolaires en périodes chaudes, elle devra être mise dans un sac isotherme.
→ Prendre un téléphone mobile et s'assurer de la couverture du réseau.

Proposition de restauration par le médecin prescripteur du PAI :

→ **Repas** (cocher toutes les cases possibles)
☐ **Restauration scolaire autorisée** sous couverture de la lecture des menus par l'élève / les parents
☐ **Régime spécifique garanti par le distributeur de restauration collective** si applicable
☐ **Panier repas** apporté sous la responsabilité de la famille

© Direction générale de l'enseignement scolaire-MCT

Académie :
Département :

→ **Goûters :**

☐ Goûter avec éviction du ou des allergènes par la collectivité

☐ Goûter autorisé pour les seuls aliments rapportés par la famille

→ **Autres mesures :**

Soins - traitement à prévoir sur le temps scolaire et/ou dans l'établissement ? ☐ oui ☐ non

Joindre une ordonnance à part - nom des médicaments, posologies, modalités d'administration, horaires de prises). Les parents fournissent les médicaments et il est de leur responsabilité de vérifier la date de péremption et de les renouveler dès qu'ils sont périmés. Ils s'engagent à informer l'école ou la structure en cas de changement de la prescription médicale et le médecin de l'éducation nationale ou le médecin de PMI ou le médecin attaché à l'établissement.

Si oui, le(s)quel(s) ?

A quelle heure ?
Qui les donne ? ☐ l'élève ☐ autre, préciser :

Existence d'une trousse d'urgence : ☐ oui ☐ non La trousse est fournie par les parents et doivent contenir ***un double du PAI***

→ Si oui, nécessité pour l'enfant d'avoir sa **trousse d'urgence sur lui** : ☐ oui ☐ non

La trousse d'urgence contient :

☐ 1 auto-injecteur d'adrénaline
☐ 2 auto-injecteurs d'adrénaline
☐ bronchodilatateur inhalé
☐ chambre d'inhalation
☐ antihistaminique oral :
☐ 1 copie du PAI dont la conduite à tenir en cas d'urgence allergique
☐ autre, préciser :

Evaluation de la gestion de l'allergie alimentaire par l'enfant et sa famille :

→ L'enfant est capable de porter sur lui sa trousse d'urgence en permanence si le contexte le permet :
☐ OUI ☐ NON ☐ NE SE PRONONCE PAS

→ L'enfant est capable de réaliser lui-même une éviction des aliments responsables d'allergie :
☐ OUI ☐ NON ☐ NE SE PRONONCE PAS

→ La famille de l'enfant est en mesure de repérer par la lecture des menus de restauration fournis les aliments responsables d'allergie (*sous réserve de l'application de la règlementation INCO*) :
☐ OUI ☐ NON ☐ NE SE PRONONCE PAS

→ L'enfant sait quand et comment utiliser les médicaments de sa trousse d'urgence :
☐ OUI ☐ NON ☐ NE SE PRONONCE PAS

→ L'enfant est capable d'avoir recours à l'adulte en cas de problème d'allergie :
☐ OUI ☐ NON ☐ NE SE PRONONCE PAS

Autres consignes ou précisions particulières :

[1] ***Liste des 14 allergènes à déclaration obligatoire (2021) :***
1. Céréales contenant du gluten (blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales **/ 2. Crustacés** et produits à base de crustacés **/ 3. Oeufs** et produits à base d'œufs **/ 4. Poissons** et produits à base de poissons **/ 5. Arachides** et produits à base d'arachide **/ 6. Soja et produits à base de soja/ 7**. **Lait et produits à base de lait** (y compris de lactose) **/ 8. Fruits à coques** (amandes, noisettes, noix, noix de : cajou, pécan, macadamia, du Brésil, du Queensland, pistaches) et produits à base de ces fruits) **/ 9**. **Céleri** et produits à base de céleri / 10. **Moutarde** et produits à base de moutarde **/ 11**. **Graines de sésame** et produits à base de graines de sésame **/ 12. Anhydride sulfureux et sulfites** en concentration de plus de10 mg/kg ou 10 mg/L (exprimés en SO2) **/ 13. Lupin** et produits à base de lupin **/ 14**. **Mollusques** et produits à base de mollusques

© Direction générale de l'enseignement scolaire-MCT